

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU NOUVEL HOPITAL  
DURANT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre 2, Titre 1 : Police, Chapitre 1 : Dispositions générales - Chapitre 2 : Police municipale, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, et Chapitre 3, Section 1 : Police de la circulation et du stationnement, articles L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du mercredi 30 novembre 2011 à 8 h 30, et jusqu'à la fin des travaux de nettoyage et de ramassage de feuilles, rue du Nouvel Hôpital,

- la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores.

**Article 2** : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place par les Services Techniques. Ils seront déplacés selon l'avancée du chantier.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 28 novembre 2011



Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,

Antoine SEARA